



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 50505

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la difficile conciliation des règles du droit de la concurrence avec l'objet et la finalité propres aux activités des organismes qui relèvent de l'économie sociale : celles des mutuelles, des coopératives ou des associations. Notre communauté d'agents économiques est riche de diverses formes d'entreprises, en rapport avec l'abondance des besoins et la diversité des solutions proposées pour les satisfaire. L'interprétation du droit de la concurrence ne peut tendre à l'uniformisation des opérateurs en faisant prévaloir une seule forme d'entreprises, celle des entreprises de capitaux, et en ignorant les spécificités des formes juridiques particulières à l'économie sociale. Il lui demande si une évaluation de l'impact du droit de la concurrence sur les organismes d'économie sociale est réalisée et quelles en sont les conclusions précises, si cette évaluation existe déjà. Parce que ces organismes rassemblent des personnes soucieuses de coopération comme de solidarité en faveur de la cohésion économique, sociale et culturelle de notre société, il souhaite savoir également quelles mesures sont envisagées pour leur assurer un développement plus important en France et au sein de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50505

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1842